

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 07 FEVRIER 2025

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 14 / En exercice : 14 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 13

Date de la convocation : 30/01/2025 Date d'affichage : 30/01/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le sept février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur François PARIS, élu Maire.

Présents : M. François PARIS, M. Fabrice DEVERLY, Mme Adeline HENNICHE (arrivé à 20h16 – à partir de la délibération n°2025-002), M. Daniel BOTTOLLIER-CURTET, Mme Christine BURNIER-FRAMBORET, M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ (arrivé à 20h18 – à partir de la délibération n°2025-002), M. Raphaël MABBOUX, Mr Jacques ZIRNHELT, M. Serge PAGET, Mme Mélina ISOUX.

Absent(es) : M. Ludovic PAYEN

Absent(es) excusé(es) :

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) : M. Thibault PUGNAT (pouvoir à M. François PARIS), Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS (pouvoir à Mme Christine BURNIER-FRAMBORET), M. Albert BOTTOLLIER-DEPOIS (pouvoir à Mme Adeline HENNICHE)

Secrétaire de séance : M. Fabrice DEVERLY

Délibération du Conseil Municipal n° 2025-007**BUDGET PRINCIPAL 2024**▪ **Affectation des résultats**

Monsieur le maire expose à l'Assemblée :

- Après avoir délibéré sur le compte administratif de l'exercice 2024,
- Considérant le résultat suivant de la section de **Fonctionnement** :

Résultats 2023	Affectation des résultats 2024	Résultat de l'exercice 2024	Restes à réaliser	Résultat cumulé à fin 2024
1 219 998,72€	797 392,30€	577 424,90€	****	1 000 031,32€

- Considérant le résultat suivant de la section d'**Investissement** :

Résultats cumulés à fin 2024	Restes à réaliser Recettes	Restes à réaliser Dépenses	Montant du disponible
-311 307,72€	303 905,64€	426 235,31€	-433 637,39€

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

- Affectation obligatoire à la couverture du déficit d'investissement (C/1068) : 433 637,39€
- Affectation complémentaire en réserves (le cas échéant) : 0,00 €
- Soit un total du titre à émettre au C/1068 : **433 637,39€**

Il est rappelé, pour mémoire, les **reprises** qui seront à **effectuer** (inscriptions au BP 2025) :

Au compte **002**, excédent de fonctionnement reporté (recettes) : 566 393,93€

Au compte **001**, déficit d'investissement reporté (dépenses) : 311 307,72€

Le Conseil Municipal, son Maire entendu, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents,

VALIDE les affectations des résultats décrites ci-dessus

Fait et délibéré en Mairie, les jour,
mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Certifié exécutoire.

Fait à CORDON, le 10 février 2025

Le Maire

M. François PARIS



Télétransmis en Sous-préfecture le :

Affiché le : **13 FEV. 2025**

13 FEV. 2025

Le Secrétaire de Séance,
M. Fabrice DEVERLY